



# QUESTIONNAIRE BIODÉCHETS



Qu'est-ce qu'un "biodéchets" ? Le terme biodéchets regroupe les déchets non dangereux biodégradables comme les restes alimentaires, épluchures, reste de repas...

Le tri à la source des biodéchets devient une obligation pour tous les producteurs de déchets, à partir du 31 décembre 2023.

La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne engage une réflexion afin de vous offrir différentes possibilités de tri pour la valorisation des déchets alimentaires et met à disposition des composteurs individuels.

Afin de connaître vos habitudes de tri de vos déchets alimentaires, vous trouverez ci-dessous ce questionnaire :

Combien de personnes composent votre foyer ?

- 1  2  3  4 et plus

Disposez-vous d'un composteur?

- Oui  Non

Si oui, il s'agit :

- D'un composteur fourni par la Communauté de Communes ?  
 D'un composteur acheté dans un magasin ?  
 D'un composteur fabriqué soi-même ?  
 D'un compostage en tas

Etes-vous intéressés par l'acquisition d'un composteur ?

- Oui  Non

Où mettez-vous vos restes de repas, épluchures ?

- Dans ma poubelle  
 Dans votre composteur  
 Je donne à mes animaux

Combien de sacs noirs jetez-vous chaque semaine dans votre foyer ?

- 1/2 sac  1 sac  2 sacs et +



Quelle quantité de déchets alimentaires jetez-vous chaque semaine dans votre foyer ?

- 0 à 4 kg    4 à 6 kg    6 à 8 kg    8 kg et +

Si vous ne triez pas vos restes alimentaires, quelles en sont les raisons :

- Manque de place  
 Trop contraignant  
 Coût  
 Manque d'information  
 Autre : à préciser : .....

Seriez vous intéressés par un PAV\* ou une collecte en PAP\* pour vos déchets alimentaires ?

- Oui un PAV    Oui une collecte en PAP    Non

En PAV, la limite de distance de dépôt

- 500 m    500 à 1 km    + de 1 km

Etes vous sensible ou sentez-vous concernés par la gestion des biodéchets ?

- Oui    Pas du tout

De quelle commune êtes-vous ? .....

Vous avez la parole !  
.....  
.....  
.....



\* PAV - Point d'apport Volontaire

\* PAP - Porte à Porte

